

## PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Toute personne qui est amenée à utiliser des EPI sur des sites équipés (ligne de vie et points d'ancrages à demeure)

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- Aptitude physique au travail en hauteur (Certificat médical du Médecin du Travail) - Maîtrise de la langue française.

## PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur

## PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

## DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

1 jours / 7 heures

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

8 personnes maximum

## PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

## TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D' ACCES :

Tarif Inter-entreprises : nous consulter

Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91

Dates : cf planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation

(demande urgente : nous contacter)

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf document en annexe)

### Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

[info.a3formationsecu@gmail.com](mailto:info.a3formationsecu@gmail.com)

## Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Connaître la réglementation relative au travail en hauteur
- Connaître les principales protections collectives et équipement de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation.
- Maîtriser l'utilisation des EPI et la mise en place de point d'ancrage et de ligne de vie temporaire

## Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations. Analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant.

## Formation théorique : 2h

- La Prévention - Les Statistiques - l'Evaluation des risques.
- Approche réglementaire du Travail en hauteur.
- Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles.
- Les différentes catégories d'E.P.I., les Normes.
- Les différentes techniques utilisées dans le cadre de travaux en hauteur (retenue, maintien au travail, antichute).
- Présentation des différents E.P.I. spécifiques au travail en hauteur, vérifications, entretien, stockage.
- Explication de la Force de Choc et de l'effet pendulaire.

## Formation pratique: 5h

- Analyse du site : choix des équipements du technicien, contrôle avant utilisation du matériel et réglage du harnais
- Choix de la technique d'assujettissement en fonction du site
- Choix des E.P.I. en fonction de la situation (longes, antichute à rappel automatique, coulisseau)
- Sécurisation d'échelle mobile pour l'utiliser comme moyen d'accès (contrôle visuel et norme afférente)
- Réalisation de points d'ancrages provisoires et pose de lignes de vie (horizontale et verticale)
- Déplacements horizontaux et verticaux,
- Utilisation des systèmes antichute sur support d'assurage flexibles et /ou rigides
- Poste de travail / Installation d'équipements / Levage de charges

## Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

- Test de connaissance théorique (QCM)
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera remise au participant précisant s'il a acquis ou non les compétences visées.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.

## Conditions de réussite :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.